

Rapport N° 57

Demande de crédit de CHF 225'000.- sur 5 ans (2013-2017) pour l'engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la RDU (route de distribution urbaine) et de ses quartiers

Nyon, le 22 août 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 57 s'est réunie une première fois le 11 juillet 2012. Elle était formée de Mmes Florence Darbre Gubbins, Roxane Faraut Linares et de MM. Philippe Beuret, Marc Bourqui, Claude Farine (président-rapporteur), Jean-François Füglistler et Pierre Wahlen. M. Oswaldo Pozza était absent. Elle a entendu les deux municipales qui se sont occupées de cet important dossier à des moments différents, Mmes Elisabeth Ruey-Ray et Fabienne Freymond Cantone, ainsi que M. Patrick Freudiger, secrétaire général du Conseil régional du district de Nyon qui l'a suivi depuis ses débuts.

Les éléments du projet

La route de distribution urbaine (RDU) prévue au nord de Nyon, ainsi que les perspectives de développement dans cette région, sont un des gros projets dont la ville et la région auront à s'occuper d'ici à 2030. Aux yeux de la Municipalité, il ne s'agit pas seulement d'engager un investissement important – la route est estimée à 42 millions -, mais aussi de l'accompagner d'un concept de développement urbain cohérent, harmonieux, qui justifiera cette dépense. Et l'enjeu du point de vue économique, urbanistique, des transports et du paysage est central : cette portion de territoire qui se trouve au cœur du district pourrait accueillir quelque 12'000 habitants et de 5500 emplois supplémentaires

La RDU concerne directement trois communes, Eysins, Nyon et Prangins, mais, comme l'a expliqué Mme Elisabeth Ruey-Ray, elle est surtout la première réalisation concrète qui s'inscrit dans le cadre du Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN), adopté par huit communes – Eysins, Prangins, Crans, Signy, Trélex, Duillier, Grens et Nyon - en 2006. Cette structure, initiée en 2002 avec l'aide du canton, est née de la prise de conscience qu'une commune de la couronne nyonnaise ne pouvait pas développer un projet sans que l'impact touche d'autres communes voisines. D'où l'idée d'une dynamique de concertation pour coordonner le développement, adopter une démarche commune sur le plan de l'aménagement du territoire, et de ses retombées pour la mobilité, les transports, et l'environnement.

Aujourd'hui, le projet de RDU avance de concert avec le Conseil régional et le canton. Le Comité franco-valdo-genevois l'a reconnu comme dossier d'importance, a relevé Mme Fabienne Freymond Cantone. Il est donc clairement fédérateur pour la région et il est important que chaque entité contribue à sa manière à la réussite de la démarche.

Quel sera le visage de cette nouvelle route ? M. Freudiger en a donné les grandes lignes. Un concept qui précise comment pourrait s'articuler le développement urbain tout au long de la future RDU a déjà été défini, concept adopté par les trois communes concernées. Cinq « chantiers » ont

été lancés pour préciser tout d'abord comment s'articulera le développement autour de cette route, mais aussi autour du Nyon-St-Cergue qui lui est perpendiculaire, quelle influence elle aura sur le développement des communes, et sur l'organisation des transports publics. Enfin comment ce travail de longue haleine sera « gouverné ».

Concrètement, la RDU ne sera pas « un tuyau à voitures » identique sur toute sa longueur. Dans le secteur d'Eysins, elle serait conçue comme une traversée de village et de ses espaces publics. A Nyon, elle pourrait prendre l'allure d'une avenue plus large destinée de régler l'ouverture de ville (arrivée de l'autoroute, carrefour de la Gravette, accès notamment au futur quartier de la Petite Prairie) ; enfin à Prangins, la RDU passera au nord de la future urbanisation de la commune. Dans cette optique, la route de l'Etraz serait alors dédiée prioritairement aux transports publics et à la mobilité douce. Sur ce projet, il y a déjà accord pour préserver le paysage sous tous ses aspects (rivière, plaine agricole, viticulture, etc.).

Deux étapes de construction sont envisagées : une première d'Eysins jusqu'au Nyon-St-Cergue, une deuxième du Nyon-St-Cergue au bout à la route de l'Etraz près de Gland. Pourquoi ces étapes ? Parce que le franchissement du Nyon-St-Cergue et le passage de l'Asse (estimés chacun à 10 millions environ) représentent deux « poids lourds » dans le dossier. Sur le plan financier, comme il s'agit d'un projet d'agglomération, elle n'aura pas droit à un soutien fédéral. En revanche, comme elle est reconnue d'intérêt régional, elle bénéficiera de la solidarité financière de toutes les communes du district ainsi que du canton.

Face à un projet d'une telle importance, il semblait difficile qu'une commune se charge de tout le travail de suivi et de coordination. D'autant que de nombreuses questions d'aménagement, d'organisation foncière, de faisabilité (Nyon-St-Cergue, Asse), de préservation touchant plusieurs communes sont en jeu. Le chef de projet jouera donc le rôle d'informateur, d'incitateur, de facilitateur d'information et de coordinateur. De toute évidence, on est à la recherche d'une « pointure ». Il sera engagé par le Conseil régional.

Malaise et remarques critiques

La première séance ayant été quasi complètement consacrée à l'audition de la Municipalité, une deuxième séance a eu lieu le 20 août pour faire le point. L'ensemble des commissaires ont exprimé un malaise, celui de devoir voter sur le financement d'un poste d'un chef de projet et non sur le fond de la question : le projet de RDU lui-même et tout le développement qui lui est lié. Un tel développement vers une ville de près de 30'000 habitants est-il irrémédiable ? A cet égard, la Commission regrette que la Municipalité n'ait pas pris l'initiative jusqu'ici d'une information complète et d'un débat de fond devant le Conseil communal.

La Commission fait remarquer en outre qu'on est passé d'une route de contournement à une route de distribution urbaine sans expliquer le pourquoi de cette évolution. Telle qu'elle est conçue, elle devrait jouer à la fois le rôle de ceinture de délestage, et d'artère qui irriguerait les quartiers futurs, mais avec une charge de trafic quotidienne plus élevée que la circulation à l'avenue des Eules. Est-ce conciliable ? Enfin, elle constate que le futur chef de projet aura au moins trois « patrons » : la région, le SDAN et la Ville de Nyon. Elle se demande si le projet ne devrait pas être piloté par le Conseil régional, avec une forte implication nyonnaise. Cette approche aurait l'avantage d'inclure Vich et Gland qui sont aussi concernés par ce projet de RDU.

Au niveau de la planification, certains commissaires ont regretté que la future RDU, si elle est décidée, ne soit pas réalisée d'un seul tenant. Certains ont demandé s'il ne serait pas possible d'aller au moins jusqu'à la route de Saint-Cergue, d'autant que la réalisation du PQ de la Petite Prairie va susciter une augmentation du trafic. De l'avis des autorités, le franchissement du Nyon-St-Cergue est un « os » qui demande des études de faisabilité et d'impact, implique de nombreux interlocuteurs (Office fédéral des transports, canton, communes) et prendra encore beaucoup de temps. Et Eysins et Nyon sont prêts à aller de l'avant sur la première étape.

Conclusion

Le projet de future RDU et des quartiers qui y sont liés est un projet d'importance régional. Il bouleversera en effet non seulement le visage de l'agglomération nyonnaise, particulièrement le nord de la ville, mais il est sensé apporter également une réponse aux questions de trafic, de transport et de mobilité. C'est pourquoi la Commission souhaite vivement que la Municipalité

donne la possibilité au Conseil communal de s'exprimer sur les tenants et aboutissants de ce projet avant que des crédits d'étude plus concrets lui soient soumis. Elle lui demande également de l'informer régulièrement de l'avancée des projets.

Elle souscrit par ailleurs à la nomination d'un chef de projet qui devrait permettre de donner un tour plus concret, une certaine dynamique à ce projet qu'une commune seule ne pourrait assumer.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 57 relatif à la demande de crédit de CHF 225'000.- sur 5 ans (2013-2017) pour l'engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la RDU (route de distribution urbaine) et de ses quartiers,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

sous réserve de la participation financière des autres partenaires :

1. d'autoriser la Municipalité à engager un crédit d'investissement de CHF 225'000.- sur cinq années à compter de 2013 jusqu'à 2017, soit une participation financière annuelle de CHF 45'000.- ;
2. ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans ; le premier amortissement interviendra l'année suivant l'engagement de la première dépense.

La Commission :

Darbre Gubbins Florence
Faraut Linarès Roxane
Beuret Philippe
Bourqui Marc
Füglister Jean-François
Wahlen Pierre
Farine Claude (président et rapporteur)